

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

OBJET : Désignation des délégués du conseil municipal au sein des conseils d'administration pour le collège et lycée Lakanal

Séance du 18 décembre 2014

Convocation du 12 décembre 2014

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre à 19 h 35 les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le douze décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents : M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Liza Magri, M. Thierry Legros, Mme Pauline Schmidt, M. Xavier Tamby, Mme Sakina Bohu, M. Othmane Khaoua, Mmes Catherine Lequeux, Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, M. Hervé Douceron, Mme Claude Debon

Etaient représentés :

M. Thibault Hennion par M. Timothé Lefebvre,

M. Christian Lancrenon par M. Xavier Tamby

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 18 décembre 2014

OBJET : Désignation des délégués du conseil municipal au sein des conseils d'administration pour le collège et lycée Lakanal

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-33,

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 421-1, L 421-2, L 421-4 et R 421-14,

Vu le décret n° 2014-1236 du 24 octobre 2014,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal, élu le 30 mars 2014 et le résultat des élections du 5 avril 2014 pour la désignation du maire et des adjoints,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et suppléant du conseil municipal au sein des conseils d'administration des collège et lycée Lakanal,

Vu les candidatures de Mme Chantal Brault, M. Othmane Khaoua, Mme Sophie Ganne-Moison, M. Benjamin Lanier au conseil d'administration,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de ne pas voter à bulletin secret.

Après avoir procédé au vote,

- Nombre de votants : 30 (MM. Jean-Jacques Campan, Hervé Douceron, Mme Claude Debon ne prennent pas part au vote),
- Suffrages exprimés :
 - o (liste Vivre à Sceaux) Mmes Chantal Brault, M. Othmane Khaoua : 27 voix ;
 - o (liste Sceaux pour tous) Mme Sophie Ganne-Moison, M. Benjamin Lanier : 3 voix

DESIGNE Mme Chantal Brault, déléguée titulaire et M. Othmane Khaoua, suppléant du conseil municipal au sein des conseils d'administration des collège et lycée Lakanal.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



M. Othmane Khaoua